Bureau
d'audiences publiques
sur l'environnement
Québec

Projet de construction d'une ligne monoterne à 315 kV Toulnustouc – Micoua

Par Hydro-Québec

Dossier : 6211-03-059

Compte rendu de la période d'information et de consultation publiques du 3 décembre 2002 au 17 janvier 2003

La période d'information et de consultation publiques concernant le projet de construction d'une ligne monoterne à 315 kV Toulnustouc - Micoua a pris fin le 17 janvier 2003. Conformément au mandat qui lui a été confié le 20 novembre 2002 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 3 décembre 2002 au 17 janvier 2003, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Le projet consiste à construire une ligne à 315 kV d'une longueur de 55,7 km entre la centrale de la Toulnustouc, actuellement en construction sur la rivière du même nom et le poste de Micoua. La centrale est située dans la région de la Côte-Nord, à environ 90 km au nord de Baie-Comeau. La ligne projetée permettrait de relier la centrale au réseau principal d'Hydro-Québec. Elle longerait la rive gauche de la rivière Toulnustouc, puis franchirait celle-ci pour rejoindre la ligne à 69 kV Micoua – Pesamit et la suivre sur 26 km en direction du sud-ouest. Ensuite, le tracé se séparerait de la ligne à 69 kV avant de traverser la rivière Manicouagan à proximité de l'aménagement Manic-3. De là, il rejoindrait le poste de Micoua en passant au sud du lac Fraser.

Le déboisement et la construction s'étendraient de septembre 2003 à octobre 2004. Le coût du projet est estimé à 37 millions de dollars.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon l'étude d'impact d'Hydro-Québec TransÉnergie, les impacts du projet toucheraient à la fois le milieu naturel et le milieu humain. En ce qui concerne le milieu naturel, le principal impact correspondrait au déboisement effectué dans l'emprise. Le promoteur propose comme mesure d'atténuation, partout où cela serait possible, de conserver la végétation arbustive dans le but de protéger les zones sensibles telles que les cours d'eau, les pentes fortes et les tourbières. Par ailleurs, la circulation des véhicules et des engins de chantier durant la construction aurait des répercussions négatives sur le milieu naturel. Afin de limiter ces répercussions, le promoteur emprunterait des chemins existants qui ont servi à la construction de la ligne à 69 kV Micoua - Pesamit. Le projet aurait aussi des effets sur le paysage. À ce sujet, le promoteur limiterait la visibilité de l'emprise aux points de traversée des routes et des cours d'eau. Néanmoins, en raison du relief escarpé et de la hauteur des pylônes par rapport à la végétation, il ne pourrait atténuer les impacts sur les vues lointaines.

En ce qui a trait au milieu humain, les impacts concerneraient l'utilisation du territoire par les autochtones et par la population en général. Comme mesures d'atténuation, le promoteur propose que les Montagnais de Betsiamites participent à l'inventaire archéologique et à des fouilles éventuelles, et que les titulaires de lots de piégeage puissent prendre part aux décisions relatives à la présence de huttes de castors. Par ailleurs, le promoteur informerait régulièrement les utilisateurs montagnais du déroulement des

travaux, tandis que les travailleurs seraient avisés de la présence de campements montagnais et de leurs activités d'exploitation de la faune. Un programme de communication destiné à la population non autochtone s'adresserait plus particulièrement aux chasseurs, aux titulaires de baux de villégiature situés près de la ligne et aux gestionnaires de pourvoiries.

À propos des répercussions positives, le promoteur prévoit des retombées économiques locales de 5,4 millions de dollars, ce qui représente 15 p. 100 du coût du projet.

(Extrait du communiqué émis le 3 décembre 2002)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies lors de la période d'information et de consultation publiques proviennent d'informations colligées lors des séances d'information.

Aspects environnementaux et humains

- Nature des visites de contrôle associées à la surveillance environnementale;
- respect des normes d'intervention en milieu forestier;
- possibilité, pour les promeneurs, de circuler sous la nouvelle ligne de transmission;
- identification d'éventuels sites archéologiques;
- nature de la faune dans le secteur où la ligne sera construite et conséquences de la construction pour cette faune;
- construction éventuelle de ponts et d'infrastructures temporaires;
- détournements éventuels de rivières ou de ruisseaux;
- procédés employés pour contrôler la végétation sous la ligne;
- présence d'un campement pour la réalisation du projet;
- suppression de la ligne à 65 kV, nécessaire à la construction de la centrale et aux autres travaux.

Aspects techniques

- Fonction du câble de garde disposé au sommet des tours;
- méthodes et équipements employés lorsque le contrôle de la végétation s'effectue par une coupe mécanique.

Aspects administratifs

- Identité des propriétaires des terrains touchés et nécessité ou non d'exproprier;
- relation entre le projet et le schéma d'aménagement de la MRC;
- prolongation éventuelle de la période d'information en raison de la période des Fêtes;
- traitement de la construction de la centrale et de la ligne en deux projets séparés.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet sont déposés dans les centres de consultation du BAPE ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centres	Adresses
Conseil de bande de Betsiamites	2, rue Ashini, Betsiamites
Bibliothèque municipale Alice-Lane	6, avenue Radisson, Baie-Comeau

Le site Internet

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Internet du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
6 décembre 2002		Plein-Jour Haute-Côte-Nord
11 décembre 2002		Plein-Jour sur la Manicouagan
7 décembre 2002	La Presse	
7 décembre 2002	Le Journal de Québec	
1er janvier 2003		Plein-Jour sur la Manicouagan

Le communiqué de presse diffusé par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
3 décembre 2002	194 médias québécois (19 quotidiens, 12 agences, 39 télévisions, 120 radios, 4 hebdomadaires) et 12 hebdos de la Côte-Nord	150	Site gouvernemental, site du BAPE et site de CNW.

Les séances d'information

Lieux	Betsiamites	Baie-Comeau
Dates	Lundi 16 décembre 2002	Mardi 17 décembrre 2002
BAPE : Animation	Robert Fournier, Conseiller en communication	Karine Lavoie, Conseillère en communication
Accueil et prise de notes:	Karine Lavoie, Conseillère en communication	Robert Fournier, Conseiller en communication
Assistances	2 personnes	10 personnes
Durées	45 minutes	1 h 30
Ministère de l'Environnement	Denis Talbot, chargé de projet	
Promoteur	Patrick Arnaud, chef de projets, Hydro-Québec (autres membres du personnel d'Hydro-Québec présents lors des séances: Sandra Chiasson, Marie-Julie Roy, Michel Bourgoin, Serge A. Gagnon, Denis Roux, Jacques Viau, Stéphane Verrette, Martin Tremblay)	

Les relations de presse

Avant les séances d'information, les conseillers du BAPE ont eu des échanges téléphoniques avec plusieurs journalistes de la presse écrite et électronique de la région de la Côte-Nord. Ces échanges avaient pour but de mieux faire connaître la nature et l'objet de la période d'information et de consultation publiques.

La revue de presse

Un article de Charlotte Paquet intitulé « De la Toulnustouc à Micoua : Le BAPE se penche sur la ligne à 315 kV » est paru le 7 décembre 2002 dans l'hebdomadaire Objectif Plein-Jour ainsi que le 13 décembre 2002 dans l'hebdomadaire Plein-Jour Haute-Côte-Nord. Un autre article, rédigé par Patricia Lavoie et intitulé « Les gens pourront s'informer cette semaine », est paru dans l'hedomadaire Journal Haute-Côte-Nord-Est. Ces deux articles faisaient connaître la nature du projet, les coordonnées des centres de consultation ainsi que l'horaire des séances d'information. Du côté des médias électroniques, le lecteur Serge Bureau de la station CBSI MF 98,1 (Radio-Canada, Sept-Îles) diffusait ces mêmes informations lors du bulletin de nouvelles de 16h30 le 3 décembre 2002. Le 5 décembre 2002, le bulletin de nouvelles « le TVA édition midi » de la station de télévision CFER canal 10 (réseau TVA, Rimouski), lu par Patrick Sirois, évoquait brièvement le projet et les activités du BAPE. Enfin, le 27 décembre 2002 lors du bulletin de 7h00 de la station de radio CHLC MF 97,1 (Cogéco, Baie-Comeau), Marc-André Hallé rappelait que les gens avaient jusqu'au 17 janvier pour demander la tenue d'une audience publique au sujet du projet.

Québec, le 17 janvier 2003
Robert Fournier, conseiller en communication, chargé de dossier
En collaboration avec Karine Lavoie, conseillère en communication